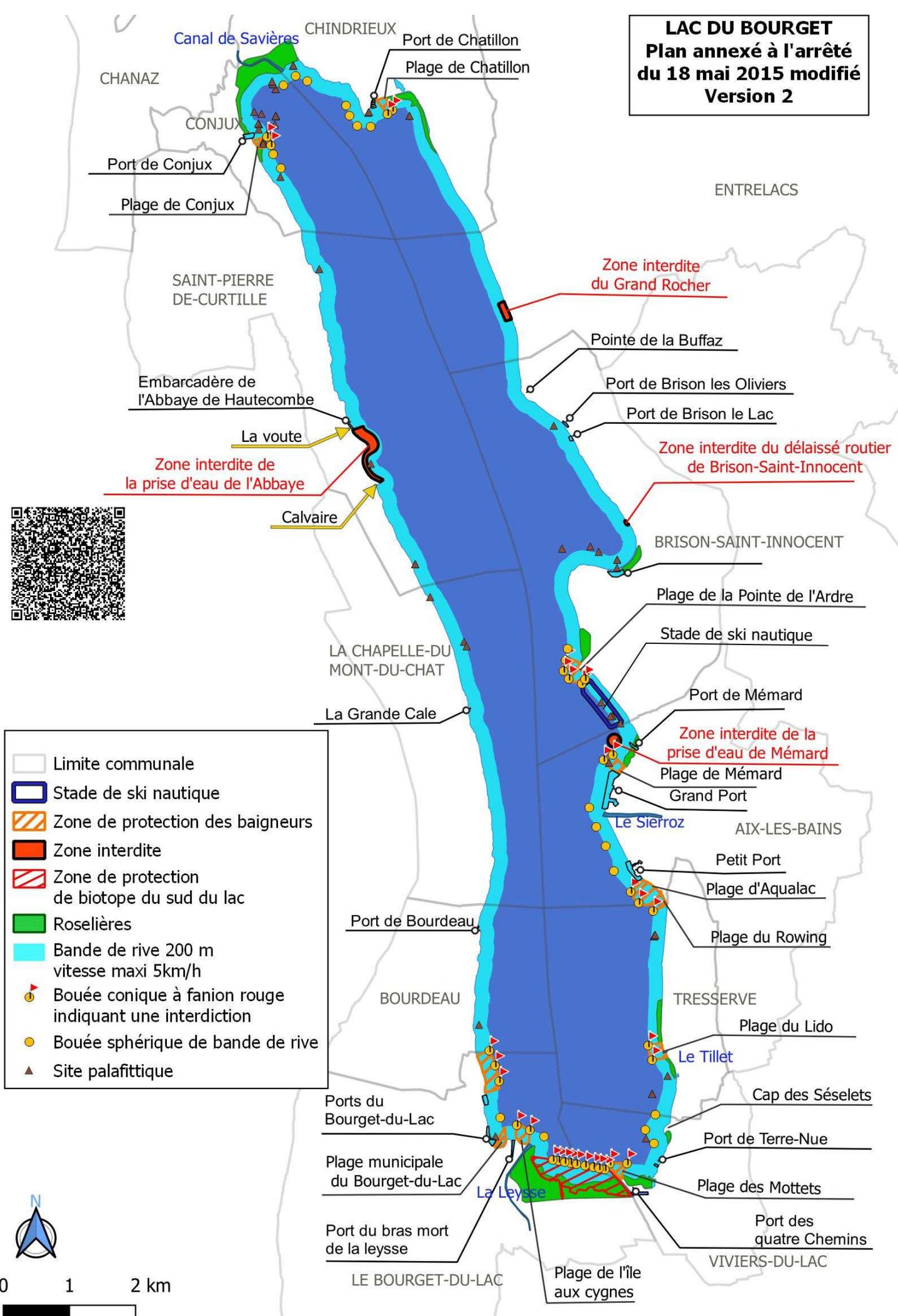


LAC DU BOURGET
Plan annexé à l'arrêté
du 18 mai 2015 modifié
Version 2



Chanaz
 Canal de Savières
 CHINDRIEUX
 Port de Chatillon
 Plage de Chatillon
 CONJUX
 Port de Conjux
 Plage de Conjux

SAINT-PIERRE DE-CURTILLE
 Embarcadère de l'Abbaye de Hautecombe
 La voute
 Calvaire

Zone interdite de la prise d'eau de l'Abbaye

Zone interdite du Grand Rocher

Pointe de la Buffaz
 Port de Brison les Oliviers
 Port de Brison le Lac

Zone interdite du délaissé routier de Brison-Saint-Innocent

BRISON-SAINT-INNOCENT
 Plage de la Pointe de l'Ardre
 Stade de ski nautique

LA CHAPELLE-DU MONT-DU-CHAT
 La Grande Cale

Port de Mémard
 Zone interdite de la prise d'eau de Mémard
 Plage de Mémard
 Grand Port

Le Sierroz
 AIX-LES-BAINS
 Petit Port
 Plage d'Aqualac
 Plage du Rowing

Port de Bourdeau

BOURDEAU

TRESSERVE
 Plage du Lido
 Le Tillet

Ports du Bourget-du-Lac
 Plage municipale du Bourget-du-Lac

Cap des Séselets

Port du bras mort de la leysse
 LE BOURGET-DU-LAC

Port de Terre-Nue
 Plage des Mottets

La Leysse
 Plage de l'île aux cygnes

Port des quatre Chemins
 VIVIERS-DU-LAC

- Limite communale
- Stade de ski nautique
- Zone de protection des baigneurs
- Zone interdite
- Zone de protection de biotope du sud du lac
- Roselières
- Bande de rive 200 m vitesse maxi 5km/h
- Bouée conique à fanion rouge indiquant une interdiction
- Bouée sphérique de bande de rive
- Site palafittique

